

# TAXE FONCIERE IMPUTABLE AUX LOCATAIRES ?

Par CathF28, le 12/07/2010 à 11:40

Bonjour,

Un propriétaire (une SCI en locurrence) peut-il répartir sa taxe foncière entre ses différents locataires (dont une association de loi 1901 + 6 particuliers) ? Merci d'assortir votre réponse du texte réglementaire y faisant référence.

Avec mes remerciements anticipés et mes cordiales salutations,

Cathy

### Par dobaimmo, le 13/07/2010 à 19:39

### **Bonjour**

Puisque vous avez une exigence de précision, il faudrait également vous l'appliquer et donc indiquer précisément en faisant référence aux baux et à leurs clauses particulières :

- quels types de baux sont concernés (habitation loi 1989, habitation code civil, bail commercial, bail professionnel, bail association code civil)
- les clauses contenues dans ces baux pour la partie taxe foncière en ce qui concerne les baux professionnels, commerciaux et à l'association cordialement

#### Par **Gg76850**, le **29/09/2013** à **10:28**

Bonjours, nous avons fait un bail civil en association et les propriétaire nous réclames la taxe foncière est ce normal ???

Par pseudozut, le 29/09/2013 à 11:21

la taxe foncière reste une charge au propriétaire

## Par janus2fr, le 29/09/2013 à 11:23

Bonjour pseudozut,

Comme il est dit plus haut dans ce fil, cela dépend du type de bail.

Vous avez raison pour les baux d'habitation à titre de résidence principale du locataire, mais pas pour les autres types de baux où la taxe foncière peut être mise à charge du locataire par contrat.

Par **Gg76850**, le **29/09/2013** à **12:57** 

Dons ça dois etre écrit dans le bail ????